



Amicale des Buttes de Lavaveix-les-Mines

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
23150 Lavaveix-les-Mines

Lavaveix-les-Mines, le 18 avril 2013

Monsieur le Maire,

Votre lettre recommandée, datée du 15 avril, appelle deux remarques :

- la première concerne l'amalgame que vous faites entre ma vie privée (dont mon passé professionnel fait partie) et mon mandat de présidente de l'Amicale des Buttes. J'ai été salariée de la commune pendant 43 ans, dont 25 passés à vos côtés. C'est un fait sans liens avec mon engagement associatif. Je vous prierai donc, lorsque vous vous adressez à la Présidente, de cesser toute allusion à ma vie privée.
- La seconde concerne les dates, avec lesquelles vous semblez avoir bien des problèmes ! Votre lettre m'est parvenue le 16 avril. Vous m'annoncez que ma lettre du 27 mars sera présentée et débattue à la réunion budgétaire du ... 12 avril. Mon calendrier n'étant pas équipé de marche arrière, je ne peux pas m'y rendre. Je vous remercie toutefois d'avoir pensé à me prévenir !

Je maintiens mes précédentes déclarations : vous m'avez indiqué détenir un nouveau dossier que vous alliez déposer à la Préfecture l'après-midi même. C'est en consultant l'avis de réception (dont vous m'avez signalé la présence sur le mur) que j'ai constaté qu'il était daté du 11 mars. Qu'il ait été affiché le 26 ou, après mûre réflexion, le 25, ne change rien pour les habitants !

Je n'accepte pas les termes employés dans le dernier paragraphe de votre courrier, excessifs et hors de proportion avec le contenu de notre entretien qui fut, comme il se doit, poli.

Si l'homme peut, en privé, se laisser aller à des débordements verbaux, le Maire, dans l'exercice de ses fonctions, doit savoir garder la tête froide et organiser le débat

1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES
Courriel : amicaledesbuttes@laposte.net
Site : <http://lamicaledesbuttes.wifeo.com>

*Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549
ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du
cadre et qualité de vie*

démocratique dans sa commune, dans le respect de tous ses administrés, y compris ceux qui ne sont pas de son avis !

Vous avez été destinataire, depuis 2010, de nombreux courriers d'habitants riverains du terril de la Verrerie, inquiets pour leur sécurité. Vous n'avez jamais répondu, sauf à notre lettre du 16/03/2012 où vous nous annonciez une future réponse ... que nous attendons encore.

Allons à l'essentiel et parlons vrai :

Affichage :

Les problèmes ne sont pas nouveaux et ils persistent malgré les signalements. Pourquoi ne les réglez-vous pas une fois pour toutes en utilisant le panneau extérieur, accessible à tous et à toute heure, en le réservant à ce seul usage, comme c'est le cas dans toutes les communes des environs ?

Patrimoine minier :

Depuis 2007, vous n'avez pas cessé de déclarer, et écrire, que le patrimoine minier est un don de l'Etat. Or il s'agit d'un achat, par acte notarié du 08/01/2007 entre la Cie des Houillères représentée par son liquidateur judiciaire, Me Lombard et la commune, représentée par le Maire. Pourquoi le cacher aux habitants ?

Cet acte d'achat comporte des clauses qui ne laissent aucun doute sur ses conséquences financières pour la commune : bâtiments en mauvais état, absence de voirie, égouts, etc...

On est surpris d'y lire, entre autres, que les carreaux de la mine sont hors aléas miniers et que pour connaître l'emplacement des galeries, la commune doit s'adresser ... à la mairie.

Nous savons qu'il n'existe pas de comptes détaillés pour ce patrimoine minier : les comptes sont globalisés. Vous mettez en avant son coût pour « justifier » l'installation de la centrale solaire. Comment faites-vous pour le calculer ?

Vous parlez de la rénovation des ateliers, pour installer une pépinière d'entreprises. Vous en citez deux déjà installées dans la commune : l'une existe depuis 40 ans, l'autre depuis 4 ans. Les « pépins » n'ont-ils pas eu le temps de germer et prendre racines ?

Pourquoi, étant donné la situation immobilière désastreuse de la commune, ne les encouragez-vous pas à investir en achetant des locaux ? Cela permettrait de réserver l'effort du contribuable à l'accueil de nouvelles entreprises.

Vous avez également acheté un ancien bâtiment commercial, qui n'a rien à voir avec le patrimoine minier, le bâtiment « Gautherie ». Celui-ci, également en mauvais état, a nécessité des travaux coûteux de démolition et de réfection de la toiture. Vous avez choisi de surseoir à son aménagement en 2013. Cela signifie que l'argent investi ne sera compensé par aucune recette.

Une petite commune comme la nôtre n'a pas les compétences requises pour gérer un patrimoine immobilier aussi conséquent et dans un tel état de vétusté et de ruine. Elle court à sa perte, le risque financier étant trop élevé.

1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES

Courriel : amicaledesbuttes@laposte.net

Site : <http://lamicaledesbuttes.wifeo.com>

Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549 ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du cadre et qualité de vie

Nous avons d'ailleurs, comme beaucoup de contribuables, consulté le site « contribuables associés.fr ». Avec une note de 3 sur 20, vous êtes qualifié de « maire dépensier ». Qu'en sera-t-il après publication des comptes 2012 ? Vous habitez Blessac ; la curiosité nous a poussés à consulter la note de votre Maire. Avec 16 sur 20 , il est qualifié de « maire économe ».

La centrale solaire :

Le premier dossier n'a pas reçu de suite favorable. Pourtant, vous ne l'avez pas annoncé à la population. Vous vous êtes contenté de dire « le projet avance » . Pourquoi le cacher ?

Les informations sur ce projet sont tellement ambiguës que certains habitants croient que la centrale solaire sera municipale et qu'ils auront du courant gratuit. Nous en avons fait mention sur le blog de la mairie. Là encore, vous n'avez pas démenti !

Vous vous impliquez personnellement et fortement dans ce dossier alors que la commune n'est qu'un loueur de terrain qui a la faculté de passer des appels à projets qui tiendraient compte de la présence des riverains et de leurs inquiétudes.

La Sté SUNNPROD est une Sté privée à responsabilité limitée au capital de 100 €. Elle s'est révélée incapable, malgré l'aide des services de l'Etat (voir lettre ouverte du Préfet du 14 mars 2012), de déposer un dossier conforme aux exigences de la loi. Le groupe dont elle fait partie n'a aucune expérience de ce type d'installation sur terril minier à déboiser. Elle est spécialisée dans le domaine agricole et les ombrières de parkings. La centrale solaire au sol qu'elle cite en référence est installée sur un ancien terrain militaire. Elle ne prévoit pas de faire superviser les travaux par des experts miniers. Pourquoi lui renouveler votre confiance ?

Et que dire de la promesse de bail emphytéotique que vous avez signée ! Elle comporte des clauses qui ne protègent que le « preneur » : la commune devra indemniser la perte d'exploitation dans tous les cas où sa responsabilité serait engagée, et notamment en raison des « vices cachés ». De plus aucune information ni concertation avec les propriétaires mitoyens alors que ce bail va leur imposer des servitudes qui sont autant de privations de jouissance !

Rappelez-vous le passé douloureux de la commune. Vous étiez Maire lors du pompage effectué dans les travaux du puits Ste-Marie. Les anciens mineurs s'étaient élevés contre cette décision, prédisant l'effondrement de la mine. Le pompage a duré presque un an, prélevant 56000 m3 d'eau non potable dans les galeries, toutes reliées entre elles. Et la mine s'est effondrée, heureusement sans faire de victimes ! Même si les experts n'ont pas établi de lien formel de cause à effets, le doute s'est installé. La réunion du PPRM du 20/11/2001, organisée par le Préfet Delage, fut houleuse : les anciens mineurs présents y ont exprimé leur colère et leur ressentiment.

Quand on est responsable de la sécurité de 800 habitants et de leurs biens, dans une commune qui connaît toujours des désordres miniers, on doit savoir tirer les leçons du passé qui invitent à la plus grande prudence !

1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES

Courriel : amicaledesbuttes@laposte.net

Site : <http://lamicaledesbuttes.wifeo.com>

Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549 ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du cadre et qualité de vie

Nous arrêterons là. Il y a tant de sujets à traiter qu'il faudrait un livre : votre « coup de grisou », qui a conduit le Préfet à une sévère mise au point par lettre ouverte (une première en Creuse), le rejet du dossier « Pôle d'Excellence Rurale » que vous avez « oublié » d'annoncer à la population, les subventions non versées car les travaux ne sont pas terminés, etc...

Nous vous confirmons que nous serons vigilants et attentifs à ce nouveau dossier qui, à vos dires, tient compte de toutes les demandes des riverains. Nous constatons seulement qu'une fois encore, préalablement au dépôt de ce dossier, vous n'avez pas cherché à les réunir, conformément au Code de l'Environnement, afin de mettre en œuvre le débat public et satisfaire aux articles de la loi qui prévoient que le citoyen doit être informé et participer aux phases d'élaboration des projets qui impactent leur environnement !

Un nouvel habillage et un beau ruban ne suffiront pas à donner du sens et de la valeur à ce dossier .

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente,

Mireille Conchon.

1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES

Courriel : amicaledesbuttes@laposte.net

Site : <http://lamicaledesbuttes.wifeo.com>

*Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549
ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du
cadre et qualité de vie*